

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/4/2Add.2
ORIGINAL: anglais
DATE: 5décembre2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE INTERGOUVERNE MENTAL DELA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Quatrième session
Genève, 9 – 17 décembre 2002

**NOUVEL ADDITIF CONCERNANT L'ACCREDITATION
DE CERTAINES ORGANISATIONS**

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/4/2 intitulé "Accréditation de certaines organisations" contient le nom des organisations non gouvernementales ayant demandé, avant le 11 octobre 2002, le statut d'observateur aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, conformément au règlement intérieur (voir le paragraphe 8 du document WIPO/GRTKF/IC/1/2).
2. L'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/4/2 Add intitulé "Additif concernant l'accréditation de certaines organisations" contient le nom d'autres organisations qui ont demandé le statut d'observateur entre le 11 octobre et le 26 novembre 2002.
3. L'annexe du présent document contient le nom d'autres organisations ayant également demandé, après le 26 novembre 2002, le statut d'observateur.

4. Le comité intergouvernemental est invité à approuver la représentation à ses sessions des organisations visées dans l'annexe du présent document au même titre que celles dont le nom figure dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/4/2 intitulé "Accréditation de certaines organisations" et dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/4/2Add intitulé "Additif concernant l'accréditation de certaines organisations".

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ
ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Assemblée des Premières Nations

Association Tamaynut (Peuple Amazigh)

Commission juridique pour l'autodéveloppement des peuples autochtones des Andes
(CAPAJ)

Metis National Council (MNC)

Fondation Rockefeller

Fondation Tsentsak Survival (culture Shuar de l'Équateur)

Assemblée des Premières Nations (APN)Description de l'organisation

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisme représentant, au niveau national, les Premières Nations au Canada, où il existe plus de 633 communautés de Premières Nations. L'Assemblée des Premières Nations joue un rôle de coordonnateur en imposant un point de vue ou en prenant position au nom des Premières Nations. Elle a pour objectif de fournir des informations, des explications et des conseils à ses membres, de leur proposer diverses solutions et de développer un sentiment de solidarité. L'APN mène des activités dans les domaines suivants : santé, environnement, relations financières, développement social, langues, développement économique, relations internationales, logement, finances, éducation, équité en matière d'emploi, mise en valeur des ressources humaines, justice et terres à feu, pensionnés, traités, services fonciers et fiduciaires.

Principaux objectifs de l'organisation

- faire respecter et reconnaître les peuples autochtones et leurs cultures;
- faire pleinement reconnaître et protéger les droits traditionnels et territoriaux des peuples autochtones;
- garantir la protection permanente des savoirs écologiques traditionnels en vue du mieux-être des communautés de Premières Nations;
- veiller à ce que les Premières Nations soient représentées au niveau gouvernemental et consultées au sujet de la protection de leurs droits traditionnels et autochtones;
- faire prendre conscience à la parenté non autochtone que les Premières Nations sont beaucoup à apporter pour le mieux-être de la société et du monde;
- œuvrer à l'intégration des principes, valeurs et lois traditionnels dans les structures juridiques et de prise de décision;
- veiller à la redistribution des terres et des ressources pour le mieux-être des communautés de Premières Nations et la prise en main de leur avenir; et
- assurer aux communautés de Premières Nations le droit au consentement préalable donné en connaissance de cause.

Rapport avec les questions de propriété intellectuelle

L'Assemblée des Premières Nations joue un rôle essentiel en veillant à ce que les Premières Nations soient conscientes des nombreuses questions les concernant, certaines décisions étant prises sans qu'elles y apportent une contribution adéquate. L'APN constitue le principal canal par lequel les peuples concernés peuvent défendre leurs positions sur la question des droits de propriété intellectuelle à travers une structure élue. Leur rapport avec la question des droits de propriété intellectuelle est profondément lié à la protection des diverses cultures et traditions et des modes de vie de l'ensemble des 633 communautés de Premières Nations du Canada.

Coordonnées

Assemblée des Premières Nations
One Nicholas Street Suite 1002
Ottawa, Ontario
Canada. K1N7B7

Tél. : 613-241-6789
Tlcp : 613-241-5808

Pays dans lesquels l'organisation est particulièrement active

Canada

Représentants de l'organisation

Lawrence Ignace, analyste principal des politiques, Environnement
Marie Frawley Henry, directeur, International
Elaine Johnston, directeur, Santé
Rolland Pangowish, directeur, ICB/Traités/Pêche.

Association Tamaynut (Peuple Amazigh)

Principaux objectifs

Tamaynut est une association culturelle non gouvernementale créée en 1978 et qui compte 26 sections au Maroc. L'association vise à protéger et à renforcer les droits du peuple amazigh et à promouvoir la paix et la diversité. Elle œuvre en outre à la valorisation de la langue et de la culture amazigh.

Buts

- i) protéger les droits du peuple amazigh au Maroc dans le cadre d'un système fédéral;
- ii) mener une campagne en vue de la reconnaissance constitutionnelle des droits du peuple amazigh;
- iii) empêcher toute discrimination du peuple amazigh en matière d'éducation, d'information et de justice;
- iv) favoriser la promotion des droits de propriété intellectuelle du peuple amazigh.

Coordonnées

N°12, Rue Ouad Souss Agdal
Rabat, Maroc

Tél. : +21237730139

Tlcp. : +21237730139

Mél. : tamaynut@hotmail.com

Site Web : <http://www.geocities.com/tamaynut/>

Représentant de l'organisation

Hassan Idbalkassm, président de Tamaynut.

Commission juridique pour l'autodéveloppement des peuples autochtones des Andes
(CAPAJ)

Principaux objectifs

La CAPAJ est une organisation non gouvernementale composée de juristes autochtones, fondée le 8 décembre 1993. Elle regroupe des représentants et des juristes des organisations et communautés d'Amérique du Sud, se consacrant à la défense des droits des peuples autochtones des Andes.

L'organisation défend les droits des peuples autochtones et encourage l'autodéveloppement, en particulier dans la région des Andes, au Pérou, au Chili et en Bolivie, où les savoirs traditionnels et les ressources génétiques sont nombreux. Elle vise à protéger ces savoirs traditionnels et ressources génétiques grâce à la participation à des instances régionales, nationales et internationales.

La CAPAJ mène essentiellement des activités dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement, du développement durable et dans le domaine juridique.

Coordonnées

Av. 2 de Mayo 644
Tacna, Pérou

Tél. : +5154742601
Tlcp. : +515471112 6

Mandat International
31, chemin William Rappart
Bellevue, Genève
Suisse

Tél. : +41229592255
Tlcp. : +41229598851
Mél. : capaj@star.com.pe
Site Web : <http://www.capaj.galeon.com>

Metis National Council (MNC)

Le Metis National Council (MNC) est l'organisme représentant au niveau national la nation métis du Canada. Il a été créé en 1983, à la suite de la reconnaissance des Métis en tant que peuple autochtone, conformément à la Loi constitutionnelle de 1982. Le MNC a été reconnu comme le porte-parole du peuple métis dans le cadre des négociations en matière constitutionnelle au niveau national, et il joue le rôle de défenseur du peuple métis et de négociateur auprès du Gouvernement canadien lors des conférences et rencontres au niveau national. Il défend également les intérêts du peuple Métis à l'échelle internationale. Le MNC est une organisation non gouvernementale ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies.

Le peuple métis est l'un des trois peuples autochtones du Canada explicitement reconnus dans la Loi constitutionnelle canadienne de 1982. À cet égard, les Métis sont particulièrement sensibles aux questions relatives aux savoirs traditionnels et aux droits coutumiers autochtones. Le MNC estime que les Métis peuvent apporter une contribution aux débats sur les questions soumises au comité intergouvernemental de l'OMPI, en les plaçant dans une perspective propre.

Le Metis National Council vise essentiellement à défendre et à promouvoir les intérêts de la nation métis grâce à la réalisation des objectifs suivants :

- restituer aux générations futures les terres et les ressources des Métis ;
- obtenir la pleine reconnaissance de la nation métis et des domaines de compétence dans le cadre du système fédéral canadien;
- nouer avec les autres gouvernements et peuples canadiens des relations de coopération fructueuses, fondées sur le respect mutuel, le partage et la tolérance;
- favoriser le progrès et la prospérité du peuple métis dans les domaines culturel, social, économique et politique;
- assurer l'autosuffisance du peuple métis et des institutions de la nation métis;
- garantir et défendre le respect des droits et libertés individuels du peuple métis et assurer la protection et la promotion sur un pied d'égalité des hommes et des femmes métis; et,
- maintenir en vigueur l'indépendance et l'intégrité de la nation métis, sauvegarder sa stabilité et résister à toute agression dirigée contre elle ou contre son peuple.

Coordonnées

350 Sparks Street
Suite 201 Ottawa
Ontario
Canada K1R7S8

Tél. : (613) 232 3216
Tlx. : (613) 232 4262
Mél. : paulh@metisnation.ca
Site Web : www.metisnation.ca

Représentant de l'organisation

Paul Heighington, directeur de l'environnement et des ressources naturelles, Metis National Council.

Fondation Rockefeller

La Fondation Rockefeller est une structure mondiale fondée sur les savoirs, qui s'engage à améliorer la vie et à assurer des moyens de subsistance aux populations démunies et exclues dans le monde entier. À travers ses subventions, la fondation vise essentiellement à contribuer à augmenter les avantages et à réduire les conséquences négatives de la mondialisation pour les communautés vulnérables.

À l'heure actuelle, la promotion des politiques relatives à la propriété intellectuelle qui prennent en considération les priorités en matière de développement et les besoins des plus démunis constitue l'un des principaux domaines subventionnés. Consciente que les nouvelles politiques en matière de propriété intellectuelle ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des populations démunies ou n'y répondent pas de manière appropriée, la Fondation Rockefeller a lancé une initiative, étalée sur plusieurs années, visant à appuyer l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle plus équitables et tournées vers le développement.

La fondation appuiera la mise en place d'un cadre plus équilibré d'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle à l'échelle internationale, en soutenant des initiatives visant notamment à approfondir l'analyse des différentes politiques qu'il est possible de mettre en œuvre, à mettre en évidence des solutions pratiques novatrices en matière de propriété intellectuelle, à indiquer la voie à suivre aux pays en développement, ONG et communautés, et à élargir la participation à l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle au niveau international.

Coordonnées

Fondation Rockefeller
420 Fifth Avenue
NY 10018 -2702

Tél. : 212-852-8212
Tlcp. : 212-852-8444
Site Web : www.rockfound.org

Représentants de l'organisation

Joan Shigekawa, directeur associé, Créativité et Culture.
Carolyn Deere, sous-directeur, Global Inclusion.

Fondation Tsentsak Survival (culture Shuar del'Équateur)

La Fondation Tsentsak Survival (culture Shuar del'Équateur) a été créée avec comme unique objectif de défendre et de valoriser la culture Shuar de la région amazonienne de l'Équateur. La fondation vise à encourager l'étude des questions relatives à l'identité des générations futures et à sauvegarder et protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles issues des régions amazoniennes.

Coordonnées

17-07-9816
Quito, Équateur

Tél. : 593-2-2735434
Mél. : tsentsakurvivalf@yahoo.com

Représentant de l'organisation

Etsa Marco Chirsap, directeur de la Fondation Tsentsak Survival.

[Fin de l'annexe et du document]